



Communiqué de presse

Lundi 15 juillet 2019

La conférence du logement de Paris : priorité à la mixité sociale

La conférence parisienne du logement a axé sa nouvelle séance plénière tenue le 12 juillet sur la mixité sociale. Co-présidée par Isabelle Rougier, directrice régionale, et interdépartementale de l'habitat et du logement, représentant le préfet de Paris Michel Cadot, et Ian Brossat, adjoint à la maire de Paris chargé du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence, elle a adopté dans cet objectif, des orientations stratégiques en faveur de la mixité sociale des quartiers à travers la définition d'une politique d'attribution des logements sociaux partagée et transparente.

La conférence du logement de Paris, installée en juin 2018, répond au vœu du législateur de constituer une instance commune de réflexion et de dialogue de l'ensemble des acteurs autour de la question de la politique des attributions de logements sociaux. Une idée sous-tend la création de cette instance : la transparence des politiques d'attribution de logements sociaux.

L'attractivité de Paris, combinée à la rareté du foncier, aux prix très élevés du marché immobilier et des loyers du parc privé intensifient la pression sur le parc social parisien. Face au déséquilibre entre l'offre et la demande de logement social accentué par une faible mobilité dans le parc social, la définition d'une politique d'attribution des logements sociaux partagée et transparente représente un défi majeur.

Allier collectivement le droit au logement et la mixité sociale

Le document d'orientations stratégiques adopté le 12 juillet est l'aboutissement d'un long travail collaboratif, conduit entre l'État régional, les élus parisiens, les bailleurs sociaux, les réservataires et le monde associatif.

Un ambitieux travail collectif a été réalisé afin de trouver un équilibre entre des objectifs qui pouvaient paraître parfois contradictoires : l'accès au logement des ménages les plus fragiles et l'accompagnement social de ces ménages, la mixité sociale, la mobilité dans le parc social, l'égal accès des ménages à l'ensemble du parc, le maintien des classes moyennes dans le parc social ou encore la rénovation urbaine.

La mixité sociale est le fil conducteur de ces orientations stratégiques qui doivent s'appliquer sur un territoire aussi spécifique que celui de Paris.

Ces orientations stratégiques permettront de poursuivre la mobilisation en faveur de l'accès au logement des publics prioritaires tout en favorisant la mixité sociale des quartiers et arrondissements de Paris. Il s'agit de permettre l'accès au parc social de toutes les catégories de publics éligibles de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire parisien.

La construction collective de la politique d'attribution des logements sociaux va se poursuivre dans les prochains mois avec la mise œuvre opérationnelle de ces orientations stratégiques et l'élaboration de la convention d'attribution.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Ville de Paris

01 42 76 49 61 / presse@paris.fr